

SOUS LA DIRECTION DE

Sandra BORNAND et Jean DERIVE

Les canons du discours et la langue

Parler juste

**Éditions Karthala
22-24 bd Arago
75013 Paris**

Remerciements

Cet ouvrage est le fruit d'un projet collectif international mené à partir du LLACAN (Langage, langues et cultures d'Afrique noire, CSPC, INALCO CNRS UMR 8135), qui a mobilisé de nombreuses personnes en Europe et en Afrique, au cours de ces quatre dernières années. Nous pensons tout d'abord à Alice Degorce (IRD – IMAF) qui a organisé les séances de travail à Ouagadougou et nous a permis de travailler à distance avec nos collègues burkinabè. Nous pensons aussi à tous ceux qui, ici et là-bas, ont participé au séminaire de recherche, apportant leur contribution à la réflexion commune.

Nos remerciements vont aux relecteurs et aux traducteurs des contributions, dont le soutien nous a été très précieux : Elara Bertho, Sébastien Boulay, Alice Degorce, Cécile Leguy, Bertrand Masquelier, Lobna Mestaoui, Katell Morand, Paulette Roulon-Doko, Christiane Seydou, Catherine Taine-Cheikh, Françoise Ugochukwu et Kristin Vold Lexander.

Nous tenons également à remercier Magali Sansonetti-Diraison et Isabelle Alanièce (LLACAN) pour la gestion administrative du projet. Gustave Deghilage nous a apporté une aide précieuse pour la mise en page du présent volume. Nous remercions également Céline Ferlita et Frank Guillemain du service audiovisuel de Cultures, Langues, Textes (UPS 2259 du CNRS), pour avoir filmé une grande partie de nos conférences et en avoir réalisé le montage. Fabien Dugal nous a permis d'être en visioconférence avec Ouagadougou (Burkina Faso), ce dont nous lui sommes très reconnaissants.

Présentation des auteurs

Marie-Clémence ADOM est maître de conférences au département de Lettres modernes de l'Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, Côte d'Ivoire), où elle enseigne la poésie ivoirienne. Elle est l'auteure d'une *Anthologie de la poésie ivoirienne écrite* (3 vol., Paris, L'Harmattan, 2014). Ses recherches actuelles portent sur le « zougou », un genre musical urbain né en Côte d'Ivoire. Parmi ses articles récents, on peut citer : « Jeux de mots, jeux de rôles, tours de paroles : De la promotion d'un nouvel ordre dans le zougou, poésie urbaine de Côte d'Ivoire », *Autrepart* 73, 2015, et « Multiculturalité et stratégies identitaires dans les villes, le cas du zougou de Côte d'Ivoire, dans *Villes coloniales/Métropoles postcoloniales. Représentations littéraires, images médiatiques et regards croisés*, dir. par Hans-Jürgen Lüsebrink et Sylvère Mbondobari, (Tübingen, Gunter Narr, 2015).

Elara BERTHO est chargée de recherche au CNRS, membre du laboratoire « Les Afriques dans le monde » (LAM, UMR 5115). Ses recherches portent sur les figures historiques de résistance à la colonisation et sur leur mise en récit. Citons parmi ses publications : « Médias, propagande, nationalismes. La filiation symbolique dans les chants de propagande : Robert Mugabe et Mbuya Nehanda, Sékou Touré et Samori Touré », *Cahiers de littérature orale* 77 « Paroles publiques et paroles confidentielles : façons de parler dans la sphère publique et sur ses marges » et « Filmer la résistance à la colonisation : stratégies postcoloniales de mémoire et d'oubli. À propos du scénario "Samori" de Sembène Ousmane », *Cahiers d'études africaines* 224, 2016.

Sandra BORNAND est anthropologue linguiste, chargée de recherche au CNRS, membre du LLACAN (UMR 8135), corédactrice en chef des *Cahiers de littérature orale* (avec N. Belmont et C. Leguy), membre du comité scientifique de la revue *GLAD*. Elle mène depuis 1995 des recherches dans l'ouest du Niger, dans l'aire songhay-zarma. Ses principaux ouvrages sont : *Le Discours du griot généalogiste chez les Zarma du Niger* (Paris, Karthala, 2005) ; *Anthropologie des pratiques langagières* (en collaboration avec C. Leguy), (Paris, A. Colin, 2013) ; elle a coordonné (avec C. Leguy) *Compétence et performance. Perspectives interdisciplinaires sur une dichotomie classique* (Paris, Karthala, 2014).

Sébastien BOULAY est anthropologue, maître de conférences à l'Université Paris Descartes, Faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne, et membre de l'UMR 196 CEPED (Centre Population et Développement). Il mène des recherches en Mauritanie depuis 1999 et au Sahara occidental depuis 2011. Ses travaux actuels portent sur le rôle des productions artistiques (notamment satiriques et humoristiques) et des nouveaux médias dans les luttes politiques à l'œuvre dans la région depuis les années 1960. Il a cofondé l'Observatoire universitaire international du Sahara occidental (www.ouiso.eu) et vient de publier avec Francisco Freire *Culture et politique dans l'Ouest saharien : Arts, Activismes et État dans un espace de conflits* (La Talbotière, L'Étrave, 2017).

Jean DERIVE est professeur émérite de littérature comparée (Université de Savoie/LLACAN, UMR 8135), spécialisé dans les recherches sur les littératures africaines écrites et orales, les littératures francophones, les épopées. Ses principaux ouvrages sont : *Collecte et traduction des littératures orales* (Paris, SELAF, 1975) ; *Des hommes et des bêtes. Chants de chasseurs mandingues* (avec G. Dumestre) (Paris, Classiques africains 27, 1999) ; *L'Épopée, unité et diversité d'un genre* (Paris, Karthala, 2002) ; *Littératures orales africaines. Perspectives théoriques et méthodologiques* (avec U. Baumgardt) (Paris, Karthala, 2008) ; *Chanter l'amour en pays dioula* (Paris, Classiques africains 32, 2012) ; *L'Art du verbe dans l'oralité africaine* (Paris, L'Harmattan, 2012).

Graham FURNISS est professeur émérite à la School of Oriental and African Studies (SOAS) à Londres. Ses recherches portent sur les littératures orales et écrites en hausa, ainsi que sur des aspects de la culture populaire hausa. Il est membre du conseil consultatif du Center for Research in Nigerian Languages and Folklore à l'Université Bayero de Kano. Il est à la fois président fondateur de l'International Society for Oral Literature in Africa (ISOLA) et a fondé le *Journal of African Cultural Studies* dont il est aujourd'hui membre du comité de rédaction. Il est en outre membre du comité scientifique des *Cahiers de littérature orale*. Citons, parmi ses principaux ouvrages : *Orality: the Power of the Spoken Word*, (Basingstoke/New York, Palgrave MacMillan, 2004) ; *Poetry, Prose and Popular Culture in Hausa* (Edinburgh, Edinburgh University Press, 1996).

Samia KHICHANE prépare un doctorat en anthropologie linguistique à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3. Ses recherches actuelles portent sur l'injure féminine en Kabylie.

Kristin Vold LEXANDER est chercheure postdoctorale au Center for Multilingualism in Society across the Lifespan (MultiLing) à l'Université d'Oslo, en Norvège. Son laboratoire d'accueil est le LLACAN (UMR 8135). Ses recherches portent sur le plurilinguisme dans la communication numérique et elle s'intéresse surtout à l'usage écrit des langues du Sénégal. Elle a publié notamment les articles suivants : « Vœux électroniques plurilingues : nouvelles pratiques, nouvelles fonctions pour les langues africaines ? », *Journal of Language Contact*-THEMA 3 (2010) ; « Texting and African language literacy », *New Media and Society* 13/3 (2011) ; « Le SMS amoureux », *Journal des africanistes* 83/1 (2013).

Marie LORIN est docteure en Littératures et civilisations de l'INALCO. Ses recherches actuelles portent sur la littérature orale peule contemporaine dans une perspective écopoétique. Sa thèse de doctorat s'intitule : *La Poésie orale peule des pêcheurs de la vallée du fleuve Sénégal : approches géopoétiques* (Paris, Institut national des langues et civilisations orientales).

Katell MORAND est maître de conférences à l'Université Paris Nanterre et membre du Centre de recherche en ethnomusicologie (LESC). Ses recherches portent sur la poésie chantée dans les sociétés paysannes du nord de l'Éthiopie (langues amharique et xamtanga), tout particulièrement dans ses rapports à la mémoire et aux conflits. Elle a publié « Après la fête : la sphère du privé du chant chez les Amhara d'Éthiopie » dans les *Cahiers de littérature orale* 77-78 (2015) et, « Le désir de tuer. Musique et violence en Éthiopie du Nord », dans la revue *Terrain* (2017).

Catherine TAINÉ-CHEIKH, directrice de recherche émérite au LACITO (Langues et civilisations à traditions orales, CNRS) est spécialiste de l'arabe ḥassāniyya et du berbère zénaga de Mauritanie. Auteure de dictionnaires de ces langues, elle a publié également une centaine d'articles ou de chapitres d'ouvrages en linguistique, sociolinguistique et ethnolinguistique. Une quinzaine de ses textes ont été repris récemment au Maroc sous le titre : *Études de linguistique ouest-saharienne*, volume 2 : Onomastique, poésie et traditions orales.

Ndiabou Séga TOURÉ est enseignante-chercheure à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Ses recherches portent sur des genres dits « mineurs » de la littérature orale wolof, comme les histoires drôles et le *taasu* (un genre poétique oral), et sur l'utilisation de certains genres oraux dans les publicités télévisées au Sénégal. L'un de ses derniers articles porte sur la

« Référence à la parole patrimoniale dans les slogans publicitaires au Sénégal » (Revue *Cargo* 4, Paroles d’Afrique, 2015).

Awa TRAORÉ, hispaniste, est doctorante ivoirienne à l’Universitat Autònoma de Madrid. Elle y prépare une thèse sur la comparaison de contes dioula oraux avec des contes médiévaux espagnols. Elle a participé à la rédaction de l’ouvrage *El Quijote universal. Siglo XXI* coordonné par Jose Manuel Lucia Megias, (s.l., Machado Grupo de distribución, 2016), en proposant une traduction d’un passage du Quichotte en dioula de Kong (p. 679-681).

Françoise UGOCHUKWU, HDR, est actuellement en poste à l’Open University en Angleterre après avoir passé vingt-quatre ans à l’Université de Nsukka au Nigéria. Africaniste, spécialiste d’ethnolinguistique et de littérature comparée, elle a publié plusieurs ouvrages de recherche et de nombreux articles. Son œuvre pionnière et sa contribution aux relations culturelles bilatérales entre la France et le Nigéria lui ont valu la distinction de Chevalier des Palmes académiques en 1994.

Introduction

Sandra BORNAND et Jean DERIVE

Il ne suffit pas de parler, il faut parler juste
(William Shakespeare)

Les ethnolinguistes et les enseignants de français langue étrangère le savent bien ; en quelque culture que ce soit, toute prise de parole se fait en référence à des canons, d'ordre verbal mais pas seulement, que ce soit pour s'y conformer ou pour les transgresser. Une prise de parole peut en effet être sciemment atypique parce qu'elle se veut provocatrice ou parce que, dans le domaine de l'art verbal notamment, elle entend rompre avec un certain académisme pour tenter de créer les conditions d'un nouveau canon. Les conventions en ce domaine n'ont de pertinence qu'en synchronie, à un instant T, et elles évoluent en permanence, parfois très vite, comme toutes les autres conventions sociales. Ces règles canoniques en perpétuelle évolution ne doivent pas être confondues avec les règles proprement grammaticales qui régissent la production d'un énoncé dans une langue donnée (phonétique, morphologie, syntaxe) afin de le rendre compréhensible à des auditeurs et/ou lecteurs dans le cadre d'une compétence commune. Il s'agit en quelque sorte de contraintes d'ordre métadiscursif. Il ne suffit pas, en effet, de savoir parler une langue, en en connaissant le lexique et la grammaire, pour être capable de communiquer dans cette langue de façon appropriée¹.

Y compris dans les contingences de la vie quotidienne, « l'honnête homme » sait qu'il ne doit jamais parler sans règles, même si celles-ci demeurent la plupart du temps implicites. Il s'agit pour lui de répondre à l'attente des usages non écrits de sa société en trouvant le dire ou l'écrit « juste », eu égard à la situation et à la nature de l'interlocuteur. Le canon dont

-
1. Cette observation a amené Dell Hymes (1971, 1972) à élargir la compétence linguistique à une compétence de communication. Celle-ci apparaît de manière évidente dans un article comme celui de Charles O. Frake, 1964. Du côté francophone, cette perspective est également celle de Geneviève Calame-Griaule (1965, 3^e éd. 2009) et de ceux qui lui succéderont. D'ailleurs, Calame-Griaule, en 1994, dans un entretien avec Yves Moñino et Diana Rey-Hulman reconnaissait sa proximité avec l'*Ethnography of speaking* (renomination de l'*Ethnography of communication*), et Hymes a, de son côté, préfacé la dernière réédition d'*Ethnologie et langage : La parole chez les Dogon* (2009).

il est question ici n'est donc pas seulement celui d'un idéal esthétique, comme en art, c'est un concept relatif qui définit un idéal de performance en fonction des contingences variables de la communication. Quelqu'un qui parlera « comme un livre » dans une situation d'intimité n'en réussira pas forcément pour autant sa performance, qui risquera d'être perçue comme prétentieuse ou froide, par comparaison à une autre à la langue moins académique, dont la familiarité même apparaîtra comme un gage de proximité chaleureuse et répondra mieux au contexte. En pareil cas, l'usage de la trop belle langue peut apparaître comme une erreur d'appréciation et fonctionner comme une contre-performance canonique.

Cela dit, s'il est vrai qu'on ne s'exprime jamais hors de contraintes conventionnelles intégrées dans le psychisme au point d'en devenir des réflexes (Bakhtine dirait qu'on ne parle jamais hors genre), il est cependant des situations sociales, généralement publiques, où les séquences énonciatives sont plus formatées que d'autres par une tradition. Celles-ci peuvent être régies par des moules formulaires² plus ou moins répertoriés sur lesquels il est possible à chacun de broder (les salutations, les formules de politesse, les condoléances, les injures etc.) ; à tout le moins certains énoncés sont-ils recensés comme des « genres du discours³ » identifiables du fait que, outre les règles grammaticales qui en structurent le matériau verbal, ils doivent obéir à des règles rhétoriques attendues : la plaidoirie, le sermon, la harangue politique, le cours magistral, le roman policier etc. Aux compétences grammaticale et communicationnelle s'ajoute une compétence générique, consistant à construire et reconnaître des énoncés canoniques identifiés conventionnellement comme des genres du discours³.

Il n'est guère possible d'étudier ici les canons dans le continuum de la communication contingente aux échanges quotidiens ; ceci reviendrait à plonger dans un puits sans fond, surtout si on entend adopter un point de vue interculturel. Aussi, pour des raisons pratiques, est-ce à un échantillon limité de séquences verbales « textualisées » par des conventions énonciatives propres et identifiées par un nom qualifiant un « genre du discours » dans la

-
2. Lors de son intervention à notre séminaire (qui n'a pas donné lieu à une publication), Dominique Casajus évoquait, concernant les inscriptions rupestres en pays touareg qu'il étudiait, l'existence d'un « patron », d'un « canon » repérable, qui facilitait le déchiffrement des messages inscrits grâce à un schéma formulaire. Celui-ci reproduisait, pour certaines de ces inscriptions, le canon dont on use dans l'art épistolaire. Il montrait ainsi la formularité des pratiques d'écriture en jeu, tant dans l'échange de correspondance que dans les inscriptions rupestres vieilles – pour certaines – de plusieurs siècles. Les conférences ont, pour la plupart, été filmées et on peut les retrouver sur : http://bit.ly/ELLAF_canonique ou sur http://bit.ly/canal-U-ELLAF_canonique.
 3. Sur la compétence générique, lire Claude Calame 2014 ; Jean Derive, *ibidem*.

culture de référence, qu'il a été choisi de s'intéresser prioritairement, dans le cadre d'un séminaire de recherche sur les énoncés canoniques, coordonné sous l'égide du LLACAN⁴ par Sandra Bornand et Jean Derive. Sont réunies dans le présent ouvrage la majorité des contributions qui ont été proposées par des ethnolinguistes, sociolinguistes, anthropologues et littéraires pour illustrer un éventail de cas. Elles ne se sont pas bornées à relever les contraintes canoniques présidant aux types de discours étudiés, elles ont aussi cherché à en comprendre les motivations et les mécanismes œuvrant à la configuration des performances énonciatives, voire à la formation ou au détournement d'un canon en place.

C'est donc à la recherche d'une grammaire du genre capable d'énoncer un canon différent dans des sociétés diverses que sont partis les auteurs de cet ouvrage. Tous ont abordé le canon comme une construction culturelle et dynamique, constamment évolutive, reflétant des rapports de domination à un moment donné⁵ et impliquant une évaluation du discours comme étant plus ou moins proche de l'idéal⁶ ; une évaluation au centre du questionnement, par exemple, de Graham Furniss (*infra*) qui aborde le canonique à partir des débats sur les productions d'une littérature hausa populaire. Se pose toutefois la question de l'évaluation de la canonicité par les membres d'un groupe plus ou moins large, car elle peut être asymétrique selon les compétences des participants et peut rester uniquement implicite.

Les canons et leur hiérarchisation dans la réalisation "idéale" d'un genre

L'un des premiers problèmes à résoudre, nous semble-t-il, touche à l'établissement d'une typologie des traits canoniques.

Une première distinction de nature peut être faite entre les canons qui se rapportent d'une part à des modalités énonciatives, d'autre part à des propriétés textuelles. Pour ce qui est des modalités énonciatives, un genre du discours, pour être conforme aux attentes, peut par exemple requérir un certain type d'énonciateur (un prêche sera en principe dit par un clerc, une épopée africaine par un artiste spécialisé...); il peut en outre exiger éventuellement certaines circonstances (funérailles, fête, procès...) avec un auditoire ou un

4. COMUE Sorbonne Paris Cité, INALCO-CNRS, UMR 8135 LLACAN.

5. Il peut, de ce fait, être l'objet de contestations.

6. Notons que, si du point de vue des anthropologues linguistes anglophones, le canon n'est pas au cœur de la réflexion, Michael Silverstein et Greg Urban, dans l'introduction de leur ouvrage *Natural Histories of Discourse*, définissent le « vrai canon » comme « impliquant non seulement un ensemble de textes, mais aussi une idéologie explicite ou un métadiscours selon lequel ces textes et non les autres forment le cœur de la culture » (1996, p. 13, note 2, notre traduction).

lectorat privilégié lui aussi défini par avance ; enfin, pour ce qui est de l'oral, il peut relever de modalités d'énonciation propres (chanté, avec ou sans accompagnement musical, psalmodié, déclamé, murmuré, suivant des rythmes divers).

Par ailleurs, l'exécution de ce même genre, pour être réussie suivant les critères locaux, supposera de présenter un énoncé verbal offrant un certain nombre de traits stylistiques et rhétoriques qui lui donnent une configuration remarquable (lexique recherché ou archaïque *vs* lexique banal ou familier, versification *vs* prose, hypotaxe *vs* parataxe, présence ou non de figures du signifiant et du signifié etc.). À ces propriétés purement morphologiques peuvent s'en ajouter d'autres qui touchent davantage la topique du discours. Certains genres appellent des thèmes ou des motifs convenus qui fonctionnent comme autant de traits canoniques, signant à la fois l'identité du genre et son idéal au yeux d'une instance de réception qui attend et désire ces clichés. C'est le cas par exemple du western qui traite de l'éternelle querelle entre éleveurs et agriculteurs, de l'opposition entre hors-la-loi et représentants de la loi... ou encore des séries produites au Nigéria dont il sera question dans ce volume. Évidemment, cela nous éloigne quelque peu de l'objectif annoncé par le titre, *Parler juste : les canons du discours et la langue* puisqu'il est question en l'occurrence plutôt de propriétés de contenu. Mais chacun sait aujourd'hui qu'il n'y a pas de contenu sans forme et cela nous ramène au langage qu'il s'agisse de celui du verbe ou des images. La convention dans le traitement formel du thème compte largement autant que le thème lui-même.

Ces deux ordres ne sont pas indépendants l'un de l'autre mais ont entre eux des rapports de détermination dialectique⁷, sans qu'il soit toujours possible de distinguer la cause de l'effet. En principe, il semble que ce soit plutôt les critères des modalités énonciatives qui déterminent les propriétés de l'énoncé : par exemple un discours public et déclamatoire impliquera une rhétorique particulière faite de phrases amples et de périodes, une émission radiophonique une langue plus surveillée que celle d'une communication privée. Cela dit, il est difficile de savoir si c'est la présence d'un artiste spécialisé comme énonciateur qui motive la sophistication stylistique d'un discours ou si c'est cette exigence de sophistication qui requiert l'intervention d'un artiste spécialisé.

Une autre question pertinente, quant à la catégorisation des contraintes canoniques, concerne celle de leur hiérarchie, c'est-à-dire de leur importance respective pour la réussite sociale de l'exécution d'un discours répertorié en genre dans une culture donnée. Il peut en effet exister de ce point de vue des degrés. Certaines de ces exigences sont quasiment indispensables pour l'identification du genre. Dans la culture française par exemple, un proverbe,

7. Comme l'ont montré les interactionnistes.

pour être reconnu comme tel, doit se présenter sous la forme d'une séquence brève selon un mode d'expression imagé : « qui va à la chasse perd sa place », « pierre qui roule n'amasse pas mousse », « il n'y a pas de fumée sans feu » ne sont pas des énoncés dont la finalité est cynégétique, botanique ou pyrotechnique. Leur signifié métaphorique est supposé s'appliquer à un autre type de situation. Si un énoncé conserve la propriété de la brièveté sans la formulation figurée (« l'argent ne fait pas le bonheur »), on sera, au regard des conventions françaises, en présence d'une sentence, d'une maxime, d'un aphorisme comme on voudra, mais plus d'un proverbe *stricto sensu*. On peut donc dire qu'en l'occurrence l'expression métaphorique est une propriété constitutive du « proverbe » dont l'absence entraîne l'abolition en tant que genre. En revanche, la sophistication plus ou moins grande de l'expression formulaire, trait assez fréquemment caractéristique des proverbes, ne fonctionnera pas nécessairement comme un trait constitutif de son identité, mais plutôt comme un gage de création plus ou moins réussie eu égard à l'horizon d'attente du genre. Ainsi, « qui va à la chasse perd sa place » ou « pierre qui roule n'amasse pas mousse » avec la structure binaire formée par leur protase et leur apodose, renforcée par la rime (chasse/place) ou par l'assonance (roule/mousse), présente des réalisations de proverbes canoniquement plus accomplies que « il n'y a pas de fumée sans feu », énoncé qui peut lui aussi être rattaché à la catégorie des proverbes, mais d'une facture moins réussie du point de vue du modèle virtuel idéal. Il existe donc une hiérarchie entre d'une part des canons « absolus », constitutifs d'un genre et indispensables à son identification, et d'autre part des traits canoniques « relatifs », dont la présence facultative indique un degré de réussite plus ou moins grand par rapport à l'horizon d'attente canonique. C'est ce qu'illustre justement le premier article de notre ouvrage.

L'ouvrage débute en effet par l'étude de Katell Morand sur la poésie chantée de langue amharique (Éthiopie). Partant d'une expression entendue maintes fois sur le terrain qui dit qu'un poème réussi a atteint à la « justesse » et au « vrai », l'anthropologue et ethnomusicologue examine les critères à la fois linguistiques et musicaux de poèmes chantés, questionnant les sources du prestige, mais aussi les dangers qu'implique la compétence poétique. Le respect des règles métriques et du style elliptique, la recherche d'un effet de surprise ou la maîtrise du contour mélodique ne suffisent pas pour atteindre cette justesse. Celle-ci surgit en effet du rapport émotionnel qui se crée entre chanteurs et auditeurs, lorsque les premiers manipulent l'attente des seconds et les impliquent, dans une co-construction de la performance et, presque malgré eux, dans une prise de position par rapport aux multiples problèmes qui traversent l'assemblée.

Ce premier article montre à la fois que le canonique est un enjeu majeur, mais qu'il est difficile d'en hiérarchiser les propriétés : lors des poèmes chantés en langue amharique, la justesse apparaît en effet quand « le poème dit quelque chose du réel, propose une perspective « vraie » sur les problèmes qui traversent l'assemblée, et éclaire les choix accomplis et l'inévitabilité des actions à venir » (Morand, *infra*). Cet article montre aussi à travers cet exemple que le caractère du canon est ici « indéfinissable », puisqu'il réside essentiellement dans l'adéquation du texte produit avec la situation évoquée ou vécue.

Travaillant au sud du Nigéria (chez les Igbo), Françoise Ugochukwu questionne également le canonique à partir d'un genre récent, Nollywood. Mais, contrairement à Graham Furniss⁸, elle ne met pas l'accent sur les critères définis par les acteurs (comprenant les réalisateurs, producteurs, acteurs, spectateurs) eux-mêmes de cette industrie cinématographique, mais montre que la récurrence de certains critères prouve l'existence d'un canon attendu par le public. Aux yeux de Françoise Ugochukwu, les développements technologiques ne sont pas sans incidences sur les productions vidéo dont elles ont peu à peu modifié le canon. Ne parle-t-on pas, d'ailleurs, d'un « nouveau Nollywood » ? Toutefois, elle y voit un aspect subordonné au contenu relativement stable. De son point de vue, ce qui est le trait canonique le plus essentiel de cette production, c'est la centralité de l'oralité tant dans les modalités de création (pensons à la flexibilité des scripts) que dans le « contenu » (primauté de la parole).

Avec l'article d'Awa Traoré et de Jean Derive, on passe, du conte comme modèle des premiers vidéo-films igbo, aux contes comme pratique chez les Dioula de Kong (Côte d'Ivoire). Dans cette contribution est étudiée la question du trait canonique qui prime pour valider la production d'un conte conforme. Les auteurs établissent qu'un formatage formulaire, à l'ouverture, à la clôture et au cours du récit, est nécessaire pour qu'un conte soit reconnu comme tel. Ils avancent en outre quelques hypothèses sur les motivations culturelles des modalités de ce formatage. D'un point de vue diachronique, ils comparent le corpus recueilli entre 1975 et 1981 par Jean et Marie-José Derive avec celui enregistré en 2011 par Awa Traoré, originaire de Kong. Il en ressort que les formules de connivence qui impliquent un partage dans le cadre d'une communauté de pratiques, n'ont connu qu'une évolution modérée d'une génération à une autre.

8. Qui s'est intéressé dans une conférence sur l'apparition d'une littérature populaire au nord du Nigéria. Au cours de celle-ci, il a choisi volontairement de porter son regard à la fois sur l'évaluation par un « certain » public et sur les processus de canonisation ; une évaluation qui porte aussi bien sur la langue et l'orthographe utilisées que sur la cohérence des textes, les thèmes abordés, la conformité avec l'islam et les « coutumes » hausa.

Hétérogénéité sociopolitique, hétérogénéité canonique

La question du canon peut être aussi examinée sous un angle plus sociologique. Dans la mesure où il est possible, pour un même type de performance verbale, de constater des divergences dans les références idéales d'exécution en fonction des différents groupes sociaux qui sont susceptibles de le produire ou d'en être l'énonciataire (par exemple, hommes vs femmes, jeunes vs vieux, élite vs peuple, nationalistes vs ralliés etc.), il est possible de chercher à établir, en synchronie, une cartographie des propriétés formant le canon d'un genre du discours suivant le statut social de ses usagers potentiels.

Le premier article de ce chapitre est celui de Samia Khichane qui, de par son intérêt pour l'injure en Kabylie (Algérie), travaille comme Jean Derive et Awa Traoré, sur un genre où la formularité est « reine ». Cette doctorante en anthropolinguistique propose une typologie à partir des modalités de l'injure, typologie qui l'amène à distinguer un canon de l'injure masculin vs féminin. On s'aperçoit alors que pour les femmes une injure est « réussie » dès lors qu'il y a effacement de la subjectivité par le recours à l'implicite, usage de l'indirect (l'injuteur s'adresse à un injurieux à propos d'un injurié), inventivité dans les formules tout en respectant les codes rhétoriques. Le modèle canonique de l'injure féminine est alors celle qui permet de faire perdre la face à l'autre (comme l'écrit Goffman) sans perdre la face en cas de riposte.

Catherine Taine-Cheikh, dans son étude sur les genres poétiques maures en arabe dialectal (*ḥassāniyya*), débute son article par la poésie strophique, genre réservé aux hommes, les femmes n'étant pas autorisées par pudeur à s'adonner aux formes courantes. Cette poésie strophique se caractérise par ses rimes, sa métrique reposant sur des principes similaires à la métrique de la composition poétique en arabe classique et des jeux de langage destinés à surprendre l'auditoire.

À partir de ce type de production, la linguiste questionne les autres genres poétiques « traditionnels », pratiqués – pour les uns – par un groupe socio-professionnel, les griots, et – pour les autres –, par les femmes. S'il existe bien une poésie d'hommes libres, une de griots et une féminine, la véritable rupture formelle se fait avec le rap en *ḥassāniyya*.

La question du canon dans la poésie hassanophone est également abordée dans l'article de Sébastien Boulay, mais ici dans sa dimension dialogique dans un cadre hautement conflictuel ; cet anthropologue part en effet d'un poème satirique chanté par un poète sahraoui reconnu notamment pour ses compositions, qui ici se singularise par une transgression au niveau des normes morales et sociales en vigueur, tout en respectant la forme, pour mieux faire mouche. Ce poème, qui circula sur Internet et fut partagé sur *Facebook*, *YouTube* ou par l'intermédiaire des téléphones portables, se caractérisa par un grand retentissement (répliques, variantes). Pour Sébastien Boulay, cette

« sismique » est alors la preuve que ce poème satirique était devenu un canon du genre, une perspective très bakhtinienne.

Les canons au fil de l'histoire : émergence et évolution

En troisième lieu, nous avons souligné que les canons ne relevaient pas d'une essence intemporelle. Dans la mesure où ils dépendent fondamentalement de l'attente des auditeurs et/ou lecteurs, variable suivant les modes et les sensibilités d'époque, les canons sont en perpétuelle évolution et peuvent même aller jusqu'à s'inverser d'une génération à une autre. Là encore le phénomène est dialectique. L'évolution des critères de l'attente canonique est certes fonction du goût des auditeurs ou des lecteurs d'une période donnée, et la prise en compte de ce goût a certes des incidences sur la configuration du discours au moment de son énonciation ; toutefois, il ne faut pas oublier non plus que cette sensibilité a été elle-même façonnée par des créateurs géniaux qui ont su dépasser l'académisme de la tradition pour susciter de nouvelles attentes et préparer un nouveau canon. En outre, les genres du discours eux-mêmes ne sont pas des catégories essentielles présentes en tout lieu de toute éternité. Ils varient selon les cultures et sont, au sein de chacune d'elles, soumis aux contingences de l'histoire si bien qu'ils naissent vivent, meurent, se métamorphosent en passant d'un domaine à un autre (par exemple de la poésie à la publicité comme le montre Ndiabou Séga Touré⁹) ; et les canons qui président à leur exécution subissent eux-mêmes des transformations en fonction de ces tribulations (voir Elara Bertho, *infra*).

La question du canon peut donc aussi être étudiée sous l'angle de la diachronie en repérant les indices d'émergence de canons dans des genres nouveaux ou en évaluant le degré de leur évolution d'une période à une autre. La catégorisation implique de fait l'exercice d'un pouvoir, celui d'une assignation, qui peut être contestée. Amadou Kourouma, en faisant « exploser » la langue française dans *Les Soleils des Indépendances* (publié en 1968 dans une maison d'édition canadienne et, en 1970, au Seuil), rompait avec le canon du roman écrit jusque-là par des écrivains africains francophones. S'opérait

9. À ce sujet, la notion d'entextualisation (telle que proposée par Richard Bauman et Charles Briggs, 1990) peut être intéressante, dans la mesure où elle met en évidence « le processus au cours duquel des "morceaux de texte" peuvent être successivement décontextualisés et recontextualisés, au point qu'ils deviennent un nouveau discours associé à un nouveau contexte et accompagné par un métadiscours particulier qui fournit une sorte de "lecture préférentielle", un discours sorti de sa situation (setting) interactionnelle et transmise avec elle dans un nouveau contexte » (traduit de Rajend Mesthrie, 2011, p. 73).

alors à la fin des années 1970 un tournant dans la littérature africaine d'expression française¹⁰.

La perspective diachronique est tout particulièrement présente dans l'article d'Elara Bertho sur la fabrique d'un canon narratif. Prenant le parti d'élargir son terrain de recherche au-delà du livre consigné et canonisé par l'institution, elle confronte archives coloniales, chansons populaires en haoussa, roman en français, livres scolaires et « discours » sur Internet. Elle montre comment le roman très politique d'Abdoulaye Mamani, *Sarraounia* (publié en 1980 chez L'Harmattan), devenu un classique de la littérature nigérienne, s'est construit sur une subversion de la *doxa* des sources dont il s'est inspiré dans son récit pour finir par constituer un nouveau canon narratif, conforme à l'idéologie qu'il voulait promouvoir. Toutefois, une approche sociologique diversifiée met en évidence que le canon érigé par le romancier est lui-même contesté par les marges (chansons populaires, Internet).

Marie Lorin s'interroge, quant à elle, sur un genre discursif en pulaar (Sénégal), le *pekaan*, dont les chercheurs se plaisent à dire qu'il ne se pratique plus. À partir de l'étude de performances enregistrées en 2011 et 2012 et comparées à des versions plus anciennes d'un chanteur emblématique de ce genre, elle montre qu'il s'agit plutôt d'une reconfiguration du canon ; une reconfiguration qui se marque par la disparition de la forme épique au profit de la forme descriptive. La prédominance du descriptif s'expliquerait selon elle à la fois par les changements environnementaux dans la vallée du fleuve Sénégal dus à l'édification d'un barrage et la volonté des pêcheurs de donner à leurs poèmes une résonance politique.

Dans l'article de Ndiabou Séga Touré sur le *taasu wolof* (Sénégal), plus que d'une reconfiguration du canon, il nous faut parler d'évolution du canon qui se trouve réinvesti dans de nouveaux contextes d'énonciation. La comparaison de performances en situation « traditionnelle » (cérémonies familiales et vente à la criée), d'émissions de télévision et de spots publicitaires, lui fait dire que le rythme est le trait canonique majeur de ce genre, primant sur toutes les autres modalités.

Comme on le voit, la perspective diachronique est indispensable à la définition de la canonicité et elle traverse avec plus ou moins d'insistance tous les articles de cet ouvrage. Mais que faire quand la perspective diachronique

10. Sur les processus de canonisation, Lee Haring, dans une intervention qui n'a pas donné lieu à publication, questionnait la construction d'un canon du conte comorien par les locuteurs (la circulation des personnes entraînant une créolisation linguistique et narrative) et par le chercheur. Celui-ci participe en effet à cette construction canonique par l'*enregistrement* (terme également employé par Kristin Vold Alexander), l'entextualisation (transcription, traduction...), l'édition et le discours scientifique qui canonise les contes.

est courte ? Car, si un discours est toujours contraint, peut-on pour autant toujours parler de canon ? Cette question s'était posée à propos de l'intervention de Paulette Roulon-Doko sur les récits de témoignages concernant le passage des mercenaires dits « rebelles » (en français local) en 2006 au village de Ndongue en République Centrafricaine. On peut voir dans l'article de Kristin Vold Lexander sur les SMS au Sénégal une réponse à ces questionnements en même temps qu'un cas d'école extrêmement intéressant. Travaillant elle aussi sur une perspective diachronique courte (les SMS au Sénégal ayant commencé en 1996), la sociolinguiste montre qu'il faut qu'un type d'énoncés fasse souche pour se rapprocher d'un genre de discours dont petit à petit certains traits sont reconnus canoniques.

Conflit entre le linguistique et le canonique

Il est intéressant, pour finir, d'étudier la relation entre les caractéristiques proprement linguistiques, qui structurent toute séquence verbale en tant qu'énoncé inscrit dans le cadre de la grammaire d'une langue donnée et qui lui dictent ses propres règles de correction, et les propriétés canoniques de cette séquence, provenant de contraintes formelles d'ordre poétique et rhétorique, destinées à la rendre conforme à la convention culturelle du genre auquel elle appartient.

Selon une opinion généralement admise, il existe une hiérarchie de priorité entre ces deux ordres : en premier lieu interviennent les règles grammaticales permettant d'exécuter une performance verbale recevable comme légitime par tous ceux qui partagent la même compétence linguistique. Le formatage canonique, qui relève quant à lui du domaine de ce qu'on appelle généralement la poétique, n'aurait lieu que dans un second temps et serait subordonné au formatage linguistique dont il ne devrait pas subvertir le système. Il s'agit en quelque sorte d'une surdétermination de l'énoncé par un certain nombre de figures du signifiant ou du signifié.

Cependant, contrairement à ce qui était la *doxa* il y a encore quelques années, un examen attentif des conditions de la communication verbale montre que cette idée reçue est loin d'être avérée en toute culture et en toute occasion¹¹ : le formatage canonique ne se borne pas toujours à surdéterminer un énoncé linguistiquement structuré *a priori* et il y a quelquefois conflit entre les exigences de la grammaire et celles de la poétique du genre et du code rituel de son énonciation. Dans ces situations de conflit entre langue et parole, pour reprendre la distinction saussurienne, il y a parfois une inversion de la hiérarchie entre ces deux ordres et priorité n'est pas toujours donnée à la

11. Cette critique avait été faite par les interactionnistes, mais aussi par les anthropologistes anglophones et les ethnolinguistes français.

grammaire. En certain cas, en effet, l'énoncé privilégiera les contraintes canoniques identificatoires du genre dans le cadre duquel se déroule l'expression au détriment de la correction grammaticale avec laquelle quelques libertés sont prises. Le phénomène est connu depuis longtemps dans notre culture : ce sont les fameuses « licences poétiques » qui prennent des libertés avec la grammaire (phonétique, morphologie, syntaxe) pour satisfaire aux exigences de la versification par exemple. Mais le processus est souvent beaucoup plus étendu qu'un simple écart ponctuel affectant un mot ou un syntagme. Il peut toucher de longues séquences, voire l'ensemble de l'énoncé. C'est ce que montre Jean Derive à partir d'énoncés appartenant à différents genres discursifs mandingues (Côte d'Ivoire, Mali). Il note des transgressions tant au niveau phonologique (avec, par exemple, la transgression du schème tonal du manding dans des épopées pratiquant la rime tonale ou encore la nasalisation vocalique de certains termes en lien avec la thématique de mort) que syntaxique (ellipses du prédicatif, de pronoms, de conjonctions ; phrases nominales), ou encore morphologiques (emprunts, formes archaïques, néologismes...).

Marie-Clémence Adom et Kristin Vold Lexander montrent, quant à elles, qu'autant pour le zouglou, pratique urbaine ivoirienne, que pour le SMS au Sénégal, la transgression des règles grammaticales est devenue en elle-même une règle canonique quasi indispensable à une exécution réussie de certains genres. En de telles situations, la correction grammaticale fonctionne donc comme un contre-indice de légitimité générique.

Ainsi, étudiant en stylisticienne les productions zouglou sur une trentaine d'années, Marie-Clémence Adom montre que ce qui caractérise ce genre c'est la déconstruction systématique, le rejet de la norme linguistique (par l'utilisation d'un parler en voie de créolisation, mais aussi par la resémantisation de termes français). Ce qui compte pour les chanteurs c'est de « créer un territoire linguistique du zouglou, tout comme autrefois il y avait des territoires artistiques » (Adom, *infra*).

Cet ouvrage se conclut par l'étude de SMS sénégalais. Kristin Vold Lexander montre, d'une part, que c'est l'agrammaticalité qui fait le canon. Toutefois, dans une analyse sociolinguistique très fine de son corpus, elle fait ressortir, d'autre part, que ce genre est fortement lié à ses propriétés énonciatives, où importe le degré d'intimité des partenaires, les statuts respectifs de l'émetteur et du récepteur. Finalement, quand est fait entorse à cette règle, le canon textuel lui-même en subit la conséquence. Les textoteurs (ou textauteurs ?) ne parlent-ils pas de « SMS de vieux » pour ces messages où sont respectées la grammaire et l'orthographe de la langue ?

Cet ouvrage ne prétend certes pas épuiser tout ce qu'il y a à dire sur le canon discursif. Plus modestement, nous espérons qu'il aura contribué à illustrer, après bien d'autres travaux d'ethnopoétique, la nécessité de prendre en compte des facteurs autres que purement linguistiques pour évaluer le degré d'efficacité performative d'un énoncé, en termes de situation de communication. Comme nous l'avons vu, ce type de démarche suppose de combiner, sans hiérarchie préétablie, une approche textuelle et une approche anthropologique, sans perdre de vue l'intérêt d'une perspective diachronique dans la mesure où les traits canoniques sont en perpétuelle évolution.

Bibliographie

- ADAM Jean-Michel, 1997, « Genres, textes, discours : pour une reconception linguistique du concept de genre », *Revue belge de philologie et d'histoire* 75 (3), *Langues et littératures modernes – Moderne taalen letterkunde*, p. 665-681.
- BAUMAN Richard et BRIGGS Charles, 1990, « Poetics and performance as critical perspectives on language and social life », *Annual Review of Anthropology* 19, p. 59-88.
- BRIGGS Charles et BAUMAN Richard, 2009, « Genre, Intertextuality and Social Power », dans *Linguistic Anthropology. A Reader*, dir. par A. Duranti, Malden, Blackwell, p. 214-244.
- CALAME Claude, 1998, « La poésie lyrique grecque, un genre inexistant », *Littérature* 111 (3), p. 87-110.
- CALAME Claude, 2014, « Compétences et performances poétiques en Grèce classique. Hélène et le chant rituel », dans *Compétence et performance. Perspectives interdisciplinaires sur une dichotomie classique*, dir. par S. Bornand S. et C. Leguy, Paris, Karthala, coll. « Tradition orale », p. 24-39.
- CALAME-GRIAULE Geneviève, 2009, *Ethnologie et langage. La parole chez les Dogon*, Limoges, Lambert-Lucas, 2009 [3^e éd.], 598 p.
- DERIVE Jean, 2014, « Postface », dans *Compétence et performance. Perspectives interdisciplinaires sur une dichotomie classique*, dir. par S. Bornand et C. Leguy, Paris, Karthala, coll. « Tradition orale », p. 333-338.
- FRAKE Charles O., 1964, « How to Ask for a Drink in Subanun », *American Anthropologist* 66, *The Ethnography of Communication*, p. 127-132.
- GENETTE Gérard, JAUSS Hans Robert *et alii*, 1986, *Théorie des genres*, Paris, Seuil, coll. « Points », 205 p.
- HYMES Dell, 1971, « Competence and performance in linguistic theory », dans *Language Acquisition : Models and methods*, dir. par R. Huxley et E. Ingram, Londres/New York, Academic Press, p. 3-28.
- HYMES Dell, 1972, « On communicative competence », dans *Sociolinguistics : Selected readings*, éd. par J. Pride et J. Homes, Harmondsworth, Penguin, p. 53-73.